

Durée : 45 minutes environ sur simulateur au sein de notre Ecole de Conduite

## L'évaluation de départ, qu'est-ce que c'est ?

C'est l'étape pendant laquelle les connaissances théoriques et les aptitudes pratiques de l'élève sont évaluées. L'évaluation est obligatoire pour toute personne souhaitant commencer une formation pratique au permis B (Art. R. 245-2 du Code de la Route). Son objectif est d'estimer le volume d'heures moyen nécessaire à la formation. Effectivement, cela reste une estimation. Le nombre d'heures pourra varier en fonction de l'implication, de la régularité dans le travail et du rythme d'apprentissage de l'élève.

## Comment le simulateur évalue le volume d'heures prévisionnel ?

L'élève est installé à la place du conducteur, au volant du simulateur pendant 30 à 45 minutes. Ce dernier accompagne l'élève dans les différentes étapes de l'évaluation (questions à choix multiples et aptitudes pratiques en position arrêtée ou en circulation). Les réponses et comportements au volant de l'élève permettent de renseigner un ensemble de critères définis pour aboutir à un nombre d'heures de formation nécessaire. Tout au long des exercices, l'élève obtiens ou perds des points. Sa prestation est alors considérée « très satisfaisante », « satisfaisante » ou « à améliorer » en fonction des critères que nous détaillerons ci-après.

- ★ ☆ ☆ = à améliorer
- ★★ ☆ = satisfaisant
- ★★★ = très satisfaisant

Le résultat est donné sous la forme d'une lettre correspondant à un volume de formation.

Exemple : **V** Correspondant à une estimation du nombre d'heures de formation pratique de 25 à 30 heures

Liste des critères :

### Expérience/Connaissance du véhicule

Le questionnaire de début permet d'évaluer l'expérience de conduite et le niveau de connaissance du véhicule de l'élève.

Il y a au total 4 questions sur l'expérience et 12 questions sur les connaissances réparties en quatre thèmes :

- Direction,
- Embrayage,
- Boîte de vitesses,
- Freinage.

### Démarrage arrêt/Coordination motrice/Trajectoires

La conduite nécessite d'utiliser à la fois ses membres et ses sens (ses mains, ses pieds, son regard...), ce qui en fait une activité complexe. Posséder une bonne coordination motrice est donc primordial en conduite.

Elle est évaluée par :

- Test démarrages/arrêts,
- La qualité des trajectoires lors du slalom,
- La position choisie sur la route lors de la conduite en ville.

### ② Résultats de l'évaluation

Expérience de conduite	★ ☆ ☆
Connaissance du véhicule	★★★
Coordination motrice (habilité)	★★★
Démarrage/Arrêt	★★☆
Trajectoire	★★★
Perception	★★★
Comportement	★★★
Respect des règles	★☆☆
Compréhension	★★☆
Tension/Stress	★★★

Percevoir est essentiel pour anticiper. La perception de l'environnement de l'élève est évaluée par 3 situations spécifiques. Le simulateur mesure également l'anticipation de l'élève.

### Comportement/Respect des règles

Le comportement de l'élève est évalué suivant deux critères :

- Le respect du Code de la route : priorité à droite, piéton, zone 30, stop, limitation de vitesse...
- Le respect des consignes : des instructions sont données pendant la conduite (suivi des directions, arrêts, démarrages...),

### Compréhension

Ce critère permet d'évaluer l'aptitude de l'élève à écouter et à comprendre rapidement les consignes pour pouvoir les exécuter sans erreurs.

### Tension/Stress

Lorsqu'on est en situation d'évaluation, on peut ressentir une certaine tension et/ou du stress.

La séance se termine donc par deux questions d'autoévaluation concernant l'état dans lequel se sentait l'élève lors de la réalisation des exercices.

Le critère crispation est nuancé en fonction de la qualité des trajectoires suivies lors du parcours en ville.

A l'issue de l'évaluation, une synthèse reprend le nombre d'heures

### ③ Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation (pour un véhicule à boîte manuelle)

Proposition heures pratiques :  heures

Date :

Proposition acceptée :  Oui  Non

Proposition retenue :  heures

L'élève (ou son représentant légal si mineur) reste libre de ne pas accepter le volume d'heures recommandé, à condition de rester à minima dans le cadre légal des 20h minimum obligatoires.